

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 13 juillet 2005

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mercredi 13 juillet 2005 à 18 h 00 Salon d'Honneur à Poligny, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER et Dominique BONNET (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, André LAMBERT, Yves LANDRY, Pierre-Yves COLNOT, Bernard BRENIAUX, Florent GAILLARD, Monique BALLERY, Serge DAYET, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Jacques BULABOIS, Bernard BUHON, Augustin MONNERET, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Michel VIEILLE, Armande REYNAUD, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Marie-Pascale VASSET, Alphonse KLUR, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Nelly BUYS et Jean SONNEY.

Etaient Excusés : Yves DECOTE (Vice-Président), Gabriel PARIS, Yves DECOTE, Monique REVERCHON, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, PIERRE Colette, Olivier NICOD, Jacques RAYMOND, Denis MEUNIER, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Robert PENETRA, Annie JACQUOT, Jean-Michel BULABOIS, Danièle CARDON, Annie REGAZZONI.

Etaient absents : Emile ETIEVANT et Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Sébastien RISPAL, Jean-Paul BUCHET, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Didier VANDERBECKEN, Jean-Louis DUFOUR, Cyril BINET, Robert TOURNIER, Thierry DUMONT, Robert LACROIX, Joël CHASSOT, Claude RENAUDIN, Olivier FISCHER, Robert PROST, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Philippe NOIR, Stéphane BONNOTTE, Michèle CLEMENT, Chantal GOUDEY, Marie-Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Denis CHATOT, Dominique GRAND, Danièle MARCHI, Marc METIFEU, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge DAYET



Monsieur Yves-Marie LEHMANN, Président et Maire de Poligny, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Il informe le conseil communautaire d'une lettre reçue émanant de Monsieur Jean-Claude COLLIN portant sur la constitution d'un groupe au sein de l'assemblée.

### **1. Carrefour giratoire RN 83 : approbation de l'avant projet**

Le principe de la création d'un carrefour giratoire et le choix du scénario n° 3 ont été arrêtés par le conseil communautaire du 27 mai 2004.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la Direction Départementale de l'Équipement par décision du 12 octobre 2004.

Monsieur Jean-Paul FAUDOT, représentant de la Direction Départementale de l'Équipement présente l'avant-projet et expose que :

- La fin des travaux est prévue pour septembre - octobre 2006.
- La présentation du projet est prévue fin octobre, début novembre 2005.

- La consultation des entreprises sera lancée en janvier 2006 et les travaux débuteront en mai 2006.

L'estimation financière sous réserve du rapport final des études géotechniques, avis de l'Inspection Générale des Routes et avis officiel de la Police de l'Eau s'élève à 1 870 000 € décomposée comme suit :

Voirie, bordures et trottoirs :	983 897,50 €
Eaux usées	13 040,00 €
Assainissement eaux pluviales	16 435,00 €
Eau potable	37 900,00 €
Réseau téléphonique	20 660,00 €
Eclairage public	6 950,00 €
Electricité Basse tension	18 550,00 €
Signalisation	107 120,00 €
Végétaux	57 500,00 €
Ouvrages d'art (passage à bovins et 2 ponts sur l'Orain)	410 800,00 €
Bassins de rétention	25 325,00 €
<b>Sous Total Travaux</b>	<b>1 698 177,50 € HT</b>
Divers et imprévus	171 822,50 €
<b>Total Travaux</b>	<b>1 870 000,00 € HT</b>
Maitrise d'œuvre giratoire DDE 4,22%	78 914,00 € HT
études géotechniques (tranche ferme et conditionnelle IMS)	12 130,00 € HT
Supplément pour tests perméabilité	*
coordination SPS (Roy)	2 232,00 € HT
étude dossier loi sur l'eau (Ginger Environnement)	7 100,00 € HT
relevés topographiques ,profils (Colin Géomètre)	*
<b>Sous total Ingénierie</b>	<b>100 376,00 € HT</b>
acquisitions immobilières	*
<b>Total Général</b>	<b>1 970 376,00 € HT</b>

Le Président informe l'assemblée d'un surcoût effarant de 400 000 € mais il précise que le projet est trop important pour l'abandonner. Il expose en outre que le projet comportera une modification quant à l'emplacement du chemin d'accès à la ferme.

En réponse à Monsieur Michel VIEILLE, il est précisé que la voirie de part son renforcement et le dimensionnement de la chaussée anticipe un raccordement des RN 83 et RN5. Monsieur Yves-Marie LEHMANN précise qu'aucun travaux n'est engagé pour le passage de la voie ferrée et qu'il ne connaît pas la position de l'Etat sur le contournement de Poligny. Monsieur Michel VIEILLE demande si d'autres possibilités existent pour réduire le coût des passages à animaux et notamment acquérir la parcelle enclavée. L'Etat oblige la suppression du chemin de l'Association Foncière sur la RN 83, il faut donc créer un autre accès.

En réponse à Monsieur Serge GREUSARD, il est précisé que les boviducs et les ponts ne peuvent pas être regroupés.

Monsieur Jean-Claude COLLIN trouve le coût de la signalisation trop élevée : 107 000 €. Monsieur Jean-Paul FAUDOT répond que les panneaux implantés ce jour ne peuvent pas être repris sur un carrefour giratoire. Il ajoute que ce coût est une prévision de dépenses qui intègre la signalisation pendant les travaux.

Monsieur Jean-Claude COLLIN regrette que l'assemblée n'ait pas choisi un projet beaucoup moins onéreux avec un seul passage à animaux.

En réponse à Monsieur Jean-Claude COLLIN qui s'inquiète que les parcelles ne soient pas acquises alors que le projet de giratoire avance, le Président répond que seul un propriétaire est réticent et que sa parcelle ne concerne pas directement la réalisation du projet. Toutes

les acquisitions se feront à l'automne. Monsieur Jean-François GAILLARD précise que la connaissance du projet permet d'acquérir uniquement les parcelles nécessaires. Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE souhaite que les fermes s'engagent à continuer leurs activités pendant 20 à 30 ans pour permettre l'amortissement des passages à animaux.

En réponse à Monsieur Jean-François GAILLARD, il est précisé que :

- le chemin d'accès pour l'Association Foncière est compris dans le montage financier,
- les réseaux d'assainissement, d'eau potable, télécommunications sont prévus jusqu'à la première parcelle de la zone commerciale.

Monsieur Jean-François GAILLARD souligne que l'Etat participe habituellement aux enrobés sur les routes nationales.

En réponse à Monsieur Pierre-Yves COLNOT, il est précisé que l'éclairage du giratoire est prévu pour ce qui concerne l'alimentation uniquement.

Il est répondu à Monsieur Roland CHAILLON que la ferme sera desservie par le rond-point.

En réponse à Monsieur Noël FOURNIER quant à la taxe professionnelle payée par Intermarché, le Président donnera l'information après recherche.

En réponse à Monsieur Serge DAYET, il est précisé que le giratoire peut accepter seulement 4 branches, ce qui ne permettra pas un éventuel raccordement de la liaison A 39 Haut-Jura.

Le Président annonce en réponse à une question de Monsieur Jean-Claude COLLIN qu'une participation des travaux devrait être demandée aux autres investisseurs qui participeront à l'extension de la zone d'activité.

Monsieur Roland CHAILLON constate le désengagement de l'Etat sur ces travaux en route nationale.

Le conseil communautaire approuve cet avant projet remis par la Direction Départementale de l'Equipelement par 28 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Le Président remercie Monsieur Jean-Paul FAUDOT pour sa présentation.

## **2. Convention entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la société KALOU pour participation financière à l'aménagement de l'accès à la zone d'activités par giratoire RN 83**

La commune de Poligny a décidé le 22 octobre 2004 de céder à la SA KALOU les parcelles cadastrées n°151,153p et 240p de la section ZH d'une surface totale d'environ 21 287 m<sup>2</sup> en vue d'y réaliser son projet de construction de centre commercial et station service pétrolière, au prix de 0,67 € /m<sup>2</sup> soit 14 262,29 € HT.

Cette délibération pose que l'acte notarié comportera une clause suspensive, à savoir signature préalable à l'acte de la convention entre SA KALOU et Communauté de Communes du Comté de Grimont portant engagement de la SA KALOU à contribuer à hauteur de 500 000 € aux travaux de réalisation du carrefour giratoire moins prix du terrain soit environ 485 738 €.

Le projet de convention a fait l'objet de négociations avec la SA KALOU, notamment au regard :

- des délais de réalisation du carrefour : la société KALOU renonce à tout recours en cas de non respect des délais de livraison d'un maximum de 3 mois,
- du montant de la participation, versements :
  - o 30 % à la signature de la convention,
  - o 30 % à l'accord du permis de construire,
  - o 40 % au solde à réception du carrefour giratoire.

Monsieur Jean-Claude COLLIN pense que le prix de vente du terrain est trop faible. Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne vend rien à la société KALOU, c'est la commune de Poligny. La société KALOU participe à hauteur d'environ 485 000 € à la construction du rond-point, ce qui est une référence pour d'autres opérateurs et ne constitue pas une somme dérisoire.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON qui s'interroge sur le délai de retard possible de 3 mois, le Président répond que ce délai porte uniquement sur la réception du carrefour et non sur l'aménagement de la zone.

Monsieur Florent GAILLARD souhaiterait une négociation possible des honoraires du maître d'oeuvre si les délais ne sont pas respectés.

Monsieur Bernard BUHON souhaiterait qu'une clause protège la Communauté de Communes du Comté de Grimont si la société KALOU ne fait pas de bonnes affaires.

L'assemblée approuve les termes de la convention entre la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la société KALOU par 28 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

### **3. Modification du lotissement industriel « Au Velours »**

Le conseil communautaire décide par 28 voix pour et 4 contre d'ouvrir une procédure de modification n° 2 du lotissement portant modifications du lotissement industriel « Au Velours » comme suit :

- a) La sous division de la tranche 2 du lotissement en deux phases distinctes :
  - phase n°1 : partie Est comprenant le terrain front à la voirie Louis ARAGO d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup>,
  - phase n°2 : comprenant le reste de la tranche 2 du lotissement,
- b) Pour la phase 1 : dire que la vente du terrain pourra être réalisée avant l'obtention du certificat de viabilité général,
- c) Réseau de voirie
  - suppression des 3 "appendices" est-ouest des plateformes de retournement soit 398 m<sup>2</sup> (n°1 = 121 m<sup>2</sup>, n°2 = 160 m<sup>2</sup>, n°3 = 117m<sup>2</sup>),
  - réalisation de la contre-allée avec une légère monopente.
- d) déplacement de certains réseaux pour tenir compte de la topographie
- e) création de 3 servitudes de passage pour parties de réseaux, perpendiculairement à la canalisation principale en limite de lotissement.

Monsieur Jean-Claude COLLIN regrette qu'un projet de boulangerie soit installé dans la zone « Au Velours ». La Communauté de Communes du Comté de Grimont avait un projet de zone mécanique et un projet de zone agro-alimentaire.

Le président et Monsieur Jean-François GAILLARD précisent que le boulanger souhaite vraiment cet emplacement et répondent en évoquant l'absence d'organisation dans les implantations antérieures, comme par exemple le funérarium dans la zone industrielle.

### **4. Questions et informations diverses**

- Colloque AOC le 21 Septembre 2005

Le Président présente ce dossier non prévu à l'ordre du jour.

L'opération présentée concerne le portage, en qualité de maître d'ouvrage, d'un Colloque scientifique le 21 septembre prochain dénommé « Richesses Biologiques de nos Terroirs AOC » à l'occasion du centenaire des AOC, que l'organisation matérielle est assurée pour partie par l'association « Jura Terre d'AOC », que ce colloque s'appuie sur les nombreux et différents partenaires du Pôle Agro-Alimentaire du secteur de Poligny que sont principalement le Conseil Général, l'INAO, le CIGC, le Jura Agricole, les Affineurs, l'Université de Franche-Comté, l'ISBA...avec participation des Présidents du Conseil Régional de Franche-Comté et du Conseil Général du Jura.

Le projet initial a été porté par Jura Terre d'AOC qui a sollicité les subventions auprès des différents partenaires, le Conseil Régional a fait savoir en date du 28 juin 2005 que son intervention financière était possible seulement si le projet est porté par la Communauté de Communes du Comté de Grimont ou la commune de Poligny, et non par une association jurassienne,

Compte tenu du caractère régional, voire inter-régional de la manifestation, il est proposé de porter l'action au niveau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Le colloque est composé de conférences, 1 repas (220 repas prévus dont 170 payants et 50 gratuits pour divers invités), remise des actes du colloque.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'assurer la maîtrise d'ouvrage du colloque et donne son accord sur le projet de budget établi comme suit :

Dépenses :	15 600 €
Communication et Publicité	5 800 €
Frais administratifs	500 €
Accueil, Conférencier, actes du colloque	6 000 €
Repas	3 300 €
Recettes	15 600 €
Inscription et repas	8 400 €
Sponsors	3 500 €
Conseil Régional	3 700 €

Monsieur Roland CHAILLON constate que le document a été imprimé avant le 28 juin 2005. Le Président répond qu'il s'agit d'un problème de coordination et souligne l'intérêt de ce colloque qui permet de valoriser les richesses polinoises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Serge DAYET

Yves-Marie LEHMANN